

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 OCTOBRE 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-CINQ OCTOBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 19 octobre 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVIRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BEREHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Martine CHATTON (*suppléante de Sébastien PUEL*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, Joël LUCIENNE, Christophe MARCHAND (*suppléant de Nicole DROBECQ absente*), Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDÉ,
- Yvon BERHAULT, Valérie BIDAUD, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Alain GENGE

Délibération n°2022-129

Membres en exercice : 69 - Présents : 60 - Absents : 9 - Pouvoirs : 3

**TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES
PROGRAMME « TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE » (TEN) - CANDIDATURE**

Déployé en Bretagne par un collectif régional composé de l'État (représenté par la DREAL Bretagne), l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Région Bretagne, l'Agence Bretonne de la Biodiversité, le programme Territoire Engagé pour la Nature (TEN) vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. Il s'adresse aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Il a pour but de valoriser les projets de territoires en faveur de la biodiversité et de reconnaître la démarche de progression sur les trois années à venir.

La reconnaissance TEN est attribuée pour 3 ans. Les « Territoires Engagés pour la Nature » bénéficient

d'une visibilité accrue via les outils de communication des partenaires régionaux et l'intégration au sein d'un réseau des engagés (valorisation et partage de retours d'expérience des autres TEN bretons et nationaux) et permet de participer au concours « Capitale française de la biodiversité ».

La candidature TEN s'appuie sur un questionnaire très complet, ayant pour but d'évaluer l'avancement de la prise en compte de la biodiversité dans les différentes politiques menées, et de définir les marges de progression. La structure candidate doit également s'engager à mettre en œuvre de 3 à 5 actions dans les 3 années à venir.

Il est proposé que Lamballe Terre & Mer candidate au programme TEN et qu'elle s'engage à mettre en œuvre, dans les 3 ans, les 5 actions suivantes :

- Accompagner les communes dans la révision de leurs documents d'urbanisme afin d'y intégrer les enjeux « biodiversité »,
- Accompagner les communes dans la prise en compte de la Trame Noire et limiter les pollutions lumineuses,
- Intégrer l'accueil de la biodiversité sur les propriétés intercommunales, y compris les parcs d'activité et les enjeux liés à la Trame Noire,
- Sécuriser le franchissement des infrastructures routières pour différentes espèces et déployer une démarche de communication associée,
- Accompagner techniquement et financièrement le développement des petits boisements favorables à la biodiversité.

Vu la délibération n°2022-128 du 25 octobre 2022 approuvant la stratégie Biodiversité sur le territoire de Lamballe Terre & Mer pour la période 2022-2027,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la candidature de Lamballe Terre & Mer au programme Territoire Engagé pour la Nature et les 5 actions à mettre en œuvre dans ce cadre,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

31 OCT. 2022